

MAIRIE DE VERS-PONT-DU-GARD (30210)

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2021

PRESENTS : Olivier SAUZET, Myriam CALLET, Daniel MOINE, Annie DELLA-SCHIAVA, Alvaro GINER, Françoise RALLET, Jean-Marie SENO, Denise FORT, Michèle OZIOL, Nicolas BOSC, Nadia DELJARRY, Cyril COPAIN, Marina SORBIER, Pierre WAROT, Sybil LABROUVE, Laurent MILESI, Fabrice ALARCON.
ABSENT(S) : Didier BELE, Vincenette FORNIER de SAVIGNAC-AUBERT (procuration à Olivier SAUZET).

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2021

Le procès-verbal de la séance du 15 avril 2021 est **approuvé** à la majorité des membres présents et représentés (abstention de Sybil LABROUVE, Laurent MILESI et Fabrice ALARCON).

Ajout d'un objet à l'ordre du jour de la séance

L'ajout d'un objet relatif à la mise en place de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections est **approuvé** à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie :

- Vu l'article L 2122-22 du CGCT ;
- Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 27/05/2020 ;
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, prend note des décisions suivantes :

| Objet | Tiers | Montant | Créé le | Nature de pièce |
|---|------------------------|-------------|----------|-----------------|
| 5 Tables 300 *76 multi usage + 50 liasses de 50 sacs à chiens | ADEQUAT | 1 951,14 € | 25/05/21 | Fonctionnement |
| 24 flacons de 750 ml & 2 bidons de 5 L de détartrant et 2 bidons de 5 L de gel hydroalcoolique pour ECOLE / CANTINE | ADVANCE HYGIENE | 221,58 € | 27/05/21 | Fonctionnement |
| Traitement des platanes contre le tigre -1 er passage | APEX | 612,00 € | 30/04/21 | Fonctionnement |
| Débroussaillage chemin du clos des toulliers, chemin des lices | ATOS VEDE | 450,00 € | 03/06/21 | Fonctionnement |
| Programme de voirie 2021 - lot 2- tranche ferme : travaux de réseaux | BAZALGETTE | 51 216,00 € | 28/05/21 | Investissement |
| Programme de voirie 2021 - lot 2- tranche optionnelle : travaux de réseaux | BAZALGETTE | 20 104,80 € | 28/05/21 | Investissement |
| Passage du rouleau compacteur sur le stade | BENELLI | 500,00 € | 12/04/21 | Fonctionnement |
| Débroussaillage chemin des Carbonnière et Maison de la pierre avec broyeur forestier et finition manuelle et broyage des rémanents de coupe | CANAL BERNARD | 4 233,60 € | 01/06/21 | Fonctionnement |
| Produit phytosanitaire | CAPL | 335,70 € | 28/05/21 | Fonctionnement |
| Transport enfant Vers - Grau du roi le 17 juin (CP, CE1, CE2) | CAR | 1 196,00 € | 07/05/21 | Fonctionnement |
| Transport enfant Vers - aigues mortes le 10 Juin (école Elémentaire) | CAR | 598,00 € | 12/05/21 | Fonctionnement |
| Transport enfant Vers - les baux de Provence le 02 juillet 2021 (grande section) | CAR | 498,00 € | 28/05/21 | Fonctionnement |
| Indemnisation commissaire enquêteur Enquête publique Groupe scolaire | CDCP | 2 137,37 € | 19/05/21 | Fonctionnement |
| Arrosage été 2 fois par semaine de Mi-juin à mi-septembre soit 28 passages | CHEMIN DU PONT DU GARD | 7 224,00 € | 16/04/21 | Fonctionnement |
| Participation 2020-2021 SI DU COLLEGE | COLLEGE | 2 470,00 € | 14/04/21 | Fonctionnement |
| Programme extension des réseau EU et AEP | DAUMAS | 94 617,00 € | 28/05/21 | Investissement |
| Pack de publication e-marché publics pour le programme de voirie 2021 | DEMATIS | 918,00 € | 17/05/21 | Fonctionnement |
| Graviers et liteaux jardin d'enfants | FAREL | 485,50 € | 12/04/21 | Fonctionnement |
| Gravier jardin d'enfant | FAREL | 553,13 € | 15/04/21 | Fonctionnement |
| Fourniture de petit équipement | FAREL | 502,66 € | 04/05/21 | Fonctionnement |
| Siège à la turque et siphon | FIC | 219,13 € | 03/06/21 | Fonctionnement |

Il est donc proposé d'instituer cette indemnité pour le grade d'attaché, et d'inscrire un crédit de 500 € à cet effet.

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (vote contre de Sybil LABROUVE, Laurent MILESI et Fabrice ALARCON).

RAPPORT ANNUEL 2020 DU DELEGATAIRE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le conseil est informé que le rapport annuel 2020 du délégataire du service de l'eau potable du Syndicat Intercommunal d'Adduction de l'Eau Potable du Pont du Gard lui a été transmis.

Ce rapport, qui reprend les éléments techniques, organisationnels et financiers du service de l'eau, est consultable en Mairie.

Le Conseil **prend acte**.

JURY D'ASSISES 2022

Conformément au code de la procédure pénale, la liste préparatoire de la liste annuelle des jurys d'assises est établie par tirage au sort sur la liste électorale d'un nombre de noms triple de celui fixé par arrêté préfectoral.

Pour ce qui concerne la Commune de Vers-Pont-du-Gard, pour l'année 2022 le nombre de jurés a été fixé à 1 par arrêté du 26/04/2021. Il faut donc tirer au sort 3 noms. Il est à noter que ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit.

Le système informatique de la Commune étant doté d'une procédure de tirage au sort, le conseil est appelé à valider le tirage au sort des électeurs suivants :

- BELLAND Loïc
- CAPRON Philippe
- CARLIER Nathalie

Approuvé à l'unanimité.

DUREE HEBDOMADAIRE DU TEMPS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

L'organisation du temps de travail des agents de la collectivité est issue de la mise en place des 35 heures en décembre 2001.

Une réorganisation des services municipaux a été effectuée en mars 2015, avec maintien du temps de travail générateur de journées de RTT pour les agents des services techniques.

Cependant, l'article 47 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a abrogé le fondement légal ayant permis le maintien de régimes dérogatoires à la durée légale du travail, et porte obligation aux employeurs publics de se mettre aux normes.

Ainsi, des réunions de travail avec les agents des services techniques ont permis de trouver un accord sur l'organisation suivante :

- Maintien de l'organisation du temps de travail à la quatorzaine,
- Pause méridienne de 12h à 13h15 (au lieu de 13h30),
- Diminution du temps de travail hebdomadaire avec le retour aux 35h et, de fait, fin des RTT.

Le Comité Technique du Centre de Gestion du Gard, dans sa séance du 16 avril 2021, a émis un avis favorable à la modification du temps de travail des agents techniques.

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (abstention de Sybil LABROUVE, Laurent MILESI et Fabrice ALARCON).

TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VOIRIE ET DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT LES JARDINS DE ST-MONTEZE

Par délibération du 20 mars 2019, le conseil municipal a approuvé la procédure de transfert dans le domaine public communal des voies et équipements communs de l'opération « Les Jardins de St-Montèze ».

A cet effet, une convention a été passée entre la Commune et le lotisseur, prévoyant ce transfert une fois les travaux réalisés, et constatés conformes, selon l'article R442-8 du code de l'urbanisme.

L'attestation de conformité des travaux ayant été délivrée le 8 mars 2021, Monsieur le Maire demande au conseil :

- D'approuver le transfert définitif dans le domaine public communal des voies et équipements communs de l'opération « Les Jardins de St-Montèze »,
- De l'autoriser à signer l'acte notarié à intervenir, sachant que les frais seront à la charge de l'aménageur.

Approuvé à l'unanimité.

SERVITUDE D'AQUEDUC PROPRIETE MALBOS

Deux canalisations d'eau potable et d'eau usée traversent du Nord au Sud l'impasse privée dénommée « Impasse de la Capitelle », pour se raccorder aux réseaux existants « Rue des Cades ».

Monsieur MALBOS, propriétaire des parcelles A592 et A1712 concernées par cet empiètement, souhaite qu'une servitude d'aqueduc soit régularisée et actée chez un notaire.

Approuvé à l'unanimité.

PROJET PHOTOVOLTAIQUE – CENTRALES AU SOL

La Société CHALBOS ENERGY a proposé à la Commune de faire édifier sur l'ancien site d'exploitation de la Carrière la Romaine, sur le site des lagunes de l'actuelle station d'épuration, ainsi que sur le site de la Maison de la Pierre, trois centrales photovoltaïques ayant les caractéristiques suivantes :

- Site des carrières : centrale au sol d'une surface de 10 hectares environ, pour une puissance globale d'environ 8,78 MWc,
- Site de la STEP : centrale au sol d'une surface de 2,2 hectares environ, pour une puissance globale d'environ 2,1 MWc,
- Site de la Maison de la Pierre : deux ombrières de parking avec panneaux photovoltaïques.

La redevance annuelle globale d'occupation est fixée à 77.100 €, dont détail :

- Pour le site carrières = 62.761 €, et pour le site STEP = 12.636 € ; Les baux emphytéotiques seront consentis pour une durée de 30 ans.
- Pour le site de la Maison de la Pierre = 1.700 € pour les deux ombrières ; Le bail emphytéotique sera consenti pour une durée de 22 ans.

Monsieur le Maire demande au conseil :

- De valider le principe de ce projet photovoltaïque,
- De l'autoriser à signer les promesses de baux emphytéotiques et de constitution des servitudes nécessaires au bon fonctionnement des panneaux photovoltaïques, puis la réitération des baux par acte authentique.

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés, après retrait de Laurent MILESI qui n'a pas souhaité prendre part au vote (abstention de Cyril COPAIN et Marina SORBIER – vote contre de Sybil LABROUVE et Fabrice ALARCON).

RENOUVELLEMENT ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DU GARD

Depuis le 1^{er} janvier 2018, en collaboration avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard, l'Agence Technique Départementale du Gard conseille et aide les élus dans l'exercice de leurs missions.

Depuis lors, la Commune adhère à ce service qu'il y a lieu de renouveler à chaque période de 3 ans. La cotisation d'adhésion annuelle est de 0,50 € par habitant, soit pour notre Commune, 928 €.

Considérant l'intérêt de la Commune à disposer d'un service d'assistance technique, juridique et financière, Monsieur le Maire propose au Conseil :

- D'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Commune à l'Agence Technique Départementale du Gard,
- De l'autoriser à signer la convention à intervenir, et à représenter la Commune au sein des organes délibérants de l'Agence.

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (abstention de Sybil LABROUVE, Laurent MILESI et Fabrice ALARCON).

PROJET DE GROUPE SCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION OCCITANIE

- VU la délibération n°20161108-04 approuvant le projet de construction du groupe scolaire,
- VU la délibération n°20210114-08 approuvant la « phase PRO » du groupe scolaire,

- VU l'arrêté de Mme la Présidente de la Région Occitanie, du 2 juin 2017, par lequel il a été alloué par la Région Occitanie à la Commune de Vers-Pont du Gard une subvention d'un montant de 552.739 € pour le projet de construction du groupe scolaire,
- CONSIDERANT que, compte tenu des retards apportés dans la réalisation du projet, il y a lieu d'actualiser le dossier,

Il est proposé au conseil municipal :

- DE VALIDER le nouveau dossier de demande de subvention auprès de la Région Occitanie, pour le projet de construction d'un établissement scolaire du 1^{er} degré (acquisition foncière incluse) dont le plan de financement est le suivant :

| DEPENSES (Nature) | Montant (en €) | RECETTES (Financement) | Montant (en €) | % |
|---|--------------------|---------------------------|--------------------|--------------|
| Etudes préalables, ingénierie | 172 000 € | Etat (DETR / DSIL) | 2 290 000 | 50% |
| Acquisitions de terrains et immeubles | 170 000 € | Etat (autre) | 10 000 | 0.2% |
| Frais de maîtrise d'oeuvre, honoraires | 454 800 € | Conseil régional | 552 739 | 12% |
| Travaux | 3 732 136 € | Conseil départemental | 290 594 | 6,3% |
| Imprévus | 51 064 € | Autofinancement | 1 436 667 | 31,5% |
| TOTAL | 4 580 000 € | TOTAL | 4 580 000 € | 100 % |

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir concernant cette demande de subvention.

Approuvé à l'unanimité.

VENTE DE LOTS AU LOTISSEMENT DU CHEMIN DES ABEILLES

Deux lots ont été vendus au lotissement communal du Chemin des Abeilles et, sur cette opération, il peut être encore procédé à la vente de 3 lots supplémentaires.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'autoriser la vente de 3 lots du lotissement communal du Chemin des Abeilles, Le Conseil Municipal, les explications entendues, et après avoir délibéré, à l'unanimité :
- De fixer le prix des lots ainsi qu'il suit :

| N° lot | Superficie | Prix TTC net vendeur |
|---------|--------------------|----------------------|
| Lot n°1 | 830 m ² | 99 600,00 € |
| Lot n°2 | 700 m ² | 84 000,00 € |
| Lot n°3 | 885 m ² | 106 200,00 € |

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de vente ainsi que toutes pièces nécessaires pour la vente des lots.

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (vote contre de Sybil LABROUVE, Laurent MILESI et Fabrice ALARCON).

VENTE DU LOT N°10 AU LOTISSEMENT COMMUNAL DE BEAUME CREMEIROL

- VU la délibération n°20180502-09 du 2 mai 2018, autorisant la commercialisation du lot n°10 du lotissement communal de Beaume Cremeirol et fixant son prix de vente TTC net vendeur à 150.000€,
- VU la proposition d'achat d'un montant de 140.000€ pour ce lot,
- VU l'intérêt pour la collectivité que représentent, d'une part la capacité pour les acquéreurs à garantir le financement de cette opération, et d'autre part l'installation sur la Commune d'un couple avec un jeune enfant,
- CONSIDÉRANT l'état actuel du marché de l'immobilier,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de revoir à la baisse le prix de vente du lot n°10 du lotissement communal de Beaume Cremeirol.

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (vote contre de Sybil LABROUVE, Laurent MILESI et Fabrice ALARCON).

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET AU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

- Vu l'instruction budgétaire et comptable,
- Vu le budget principal de la Commune,
- Vu le budget annexe de l'assainissement,
- Considérant qu'il convient d'ouvrir les crédits nécessaires au règlement des taxes d'urbanisme pour la construction des locaux commerciaux,
- Considérant qu'il convient d'ouvrir les crédits nécessaires à la mission de révision du Plan Local d'Urbanisme,
- Considérant qu'il convient d'ouvrir les crédits nécessaires à la participation due au SMEG pour les travaux de dissimulation des réseaux secs Rue du Marché et Route de Castillon,
- Considérant qu'il convient d'ouvrir les crédits nécessaires à la prise en compte des commissions d'engagement des emprunts relatifs au groupe scolaire et au réseau de transfert des eaux usées,

Il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Budget principal de la Commune

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|--|--------------------------------|----------------------------------|
| DF/CH.023 / ART.023 – Virement à section investissement | | 188.402,00 € |
| DF/CH.66 / ART.6688 – Autres charges financières | | 2.500,00 € |
| DF/CH.67 / ART.678 – Autres charges exceptionnelles | 190.902,00 € | |
| DI/CH.10 / ART.10226 – Taxe d'aménagement | | 13.874,00 € |
| DI/CH.20 / ART.202 – Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme | | 51.222,00 € |
| DI/CH.204 / ART.204181 – Subventions d'équipement versées | | 123.306,00 € |
| RI/CH.021 / ART.021 – Virement de section fonctionnement | | 188.402,00 € |

Budget annexe de l'Assainissement

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| DF/CH.66 / ART.6688 – Autres charges financières | | 2.500,00 € |
| DF/CH.67 / ART.678 – Autres charges exceptionnelles | 2.500,00 € | |

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (vote contre de Sybil LABROUVE, Laurent MILESI et Fabrice ALARCON).

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Il est proposé d'attribuer deux subventions exceptionnelles :

- 500,00 € pour l'Association Li Galejaïres,
- 600,00 € pour la Société Intercommunale de Chasse.

Approuvé à l'unanimité.

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Les mesures adoptées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire sont venues interdire, puis limiter, l'activité de certains établissements sur la Commune.

Afin de soutenir l'activité économique durement touchée par la crise sanitaire, des mesures d'aide aux entreprises ont été édictées par voie d'ordonnance.

Considérant que l'activité des entreprises exerçant une activité commerciale sur le domaine public a connu durant la période de confinement une forte baisse et s'est considérablement dégradée, le conseil municipal, fort de la clause de compétence générale des Communes, a la capacité d'aider les entreprises de son territoire, et peut décider de suspendre les redevances d'occupation domaniale.

Il est à préciser que certaines de ces aides ont fait l'objet d'une décision, en raison de l'impossibilité de réunir alors l'assemblée délibérante, et que celles-ci doivent être entérinées par délibération du conseil municipal.

Ainsi, il est proposé au conseil d'apporter une aide aux entreprises et commerces disposant d'une autorisation d'occupation du domaine public communal, prenant la forme, pour la durée d'application de l'état d'urgence sanitaire :

- D'une exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerces, bars, buvettes et restaurants,
- D'une exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerçants ambulants du marché hebdomadaire.

Approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Notification pour un montant de 86.396 € par la Région pour l'aménagement des places du centre du village.

Notification subvention SMEG pour un montant de 139.314,50 € pour l'enfouissement des lignes rue du marché et route de Castillon

Le Maire,
Olivier SAUZET.

